

Forfait pour la saison 2025/2026

245 € pour les Eysinais et les Haillanais

270 € pour les personnes hors communes (Eysines/ Le Haillan)

Adhésion ALE comprise

Ce forfait tient compte des possibles fermetures dans l'année :
fermeture de la piscine pour raison technique ou autres, absence de l'éducateur,
jours fériés et vacances scolaires.

Possibilité de faire l'inscription en ligne suite à un lien envoyé par mail par le secrétariat
avec paiement en 3 fois

Possibilité de faire l'inscription au secrétariat et déposer 3 chèques qui seront encaissés
en septembre 2025-novembre 2025- janvier 2026

245 € : 85 € + 80 € + 80 €

270 € : 90 € + 90 € + 90 €

Chèques à l'ordre de l'ALE / La cotisation est due pour la saison

Calendrier des inscriptions

Pour les adhérents déjà inscrits saison 2024/2025 :

→ À partir du 19 mai 2025 via le lien internet envoyé par le secrétariat ou
en passant au secrétariat

Ouverture des inscriptions à tous

→ À partir du 10 juin 2025 en appelant ou en envoyant un mail au secrétariat

Secrétariat AMICALE LAÏQUE D'EYSINES

INSCRIPTIONS : le lundi et vendredi après-midi + le mardi et jeudi matin

Centre René Pujol rue des Tulipes 33320 EYSINES

Téléphone : 05 56 57 87 71 - Mail : amicale33320@gmail.com

Site internet : ale33.fr - Facebook : [ale Eysines](https://www.facebook.com/aleEysines)



AQUAGYM : saison 2025/2026

Planning des séances

Aquadance : mobilisation des articulations, renforcement musculaire doux, travail sur les
équilibres

Lundi : 12 h - 12 h 45

Mercredi : 12 h 50 - 13 h 35

Mercredi : 19 h - 19 h 45

Jeudi : 16 h 00 - 16 h 45

Aquatonie : renforcement musculaire, travail cardio, intensité haute

Lundi : 12 h 50 - 13 h 35

Lundi : 20 h - 20 h 45

Mardi : 19 h - 19 h 45

Mardi : 19 h 50 - 20 h 35

Mercredi : 12 h - 12 h 45

Mercredi : 19 h 50 - 20 h 35

Vendredi : 19 h 00 - 19 h 45

Saison 2025/2026 : du 08 septembre 2025 au 19 juin 2026

Modalités de fonctionnement

Il est impératif de fournir un **certificat médical** au moment de l'inscription
avant le début de la première séance ou de remplir le questionnaire de santé si vous nous avez
déjà donné un certificat médical datant de moins de 2 ans.



AQUAGYM : REGLEMENT INTERIEUR

Ce document complète le Règlement Intérieur de l'établissement

CHAPITRE 1 : BUTS - FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1 :

La section Aquagym de l'Amicale Laïque d'Eysines a pour but la pratique de la gym et du sport bien être dans l'eau. Elle comprend les disciplines suivantes : Aquadouce et Aqatonic.

Aquadouce : mobilisation des articulations, renforcement musculaire doux, travail sur les équilibres

Aqatonic : renforcement musculaire, travail cardio, intensité haute.

L'enseignement pourra être étendu à d'autres disciplines.

ARTICLE 2 :

La section Aquagym est gérée par un ou deux responsables de section. Les responsables de section sont élus lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Amicale Laïque d'Eysines par les adhérents de l'association.

Le secrétariat de l'Amicale Laïque d'Eysines assure la gestion administrative de la section.

L'encadrement des activités est assuré par des éducateurs diplômés.

CHAPITRE 2 : INSCRIPTION - ACTIVITES

ARTICLE 2 - 1 : Les personnes désirant suivre les cours d'Aquagym doivent s'inscrire suivant un calendrier défini préalablement par l'Amicale Laïque d'Eysines.

ARTICLE 2 - 2 : L'inscription sera effective après l'enregistrement complet du dossier : fiche de renseignement, certificat médical ou questionnaire de santé, paiement et retour du badge d'accès pour les adhérents inscrits la saison précédente.

ARTICLE 2 - 3 : L'adhérent s'inscrit à un créneau par semaine. Il aura uniquement accès au créneau choisi. L'inscription à un deuxième créneau sera toutefois possible dans la mesure où le nombre de personnes déjà inscrites le permettra.

ARTICLE 2 - 4 : Le badge d'accès qui permet l'accès à la piscine, est personnel, nominatif et non cessible. Elle autorise l'accès au vestiaire 10 minutes avant le début de la séance. Il doit être restitué à la fin de la saison sportive ou dès que l'adhérent cesse son activité en cours de saison.

A la fin du cours d'Aquagym, le passage aux douches et aux vestiaires doit se faire rapidement afin de libérer les éducateurs en responsabilité et en charge notamment de la fermeture de la piscine.

ARTICLE 2 - 5 : En cas de perte ou de vol du badge d'accès à la piscine, l'adhérent s'engage à en informer, dans les plus brefs délais, l'Amicale Laïque d'Eysines, ainsi que la piscine du Pinsan. Un nouveau badge d'accès sera créé pour l'adhérent suivant les modalités de fonctionnement de la piscine.

ARTICLE 2 - 6 : Résiliation de l'abonnement : Les dirigeants de l'Amicale Laïque se réservent le droit d'exclure un adhérent qui ne respecterait pas les dispositions du Règlement Intérieur de la piscine ou qui aurait un comportement contraire aux valeurs définies par la charte de l'Amicale Laïque d'Eysines ou, encore, qui utiliserait son badge d'accès à d'autres fins que la pratique de l'Aquagym définie au préalable. Dans ce cas, la somme versée par l'adhérent ne sera pas remboursée. Il devra restituer son badge d'accès à la piscine.

CHAPITRE 3 : PAIEMENT – REMBOURSEMENT

ARTICLE 3 - 1 : Le montant de la cotisation est défini et voté pour adoption par les membres du Conseil d'Administration. Le paiement de la cotisation sera effectué soit par carte bancaire, par chèques, par espèce, par chèques vacances, par coupon-sport.

ARTICLE 3 - 2 : Le paiement peut s'effectuer en 3 fois par chèques qui seront encaissés tous les deux mois ou par virement bancaire. Dans le cadre de l'option du virement bancaire, le secrétariat de l'Amicale Laïque d'Eysines enverra, par mail, un lien à l'adhérent afin qu'il puisse saisir sa fiche d'inscription en ligne, joindre les documents nécessaires et effectuer le virement sur une plateforme sécurisée.

ARTICLE 3 - 3 : En cas d'incapacité à la pratique de l'activité aquagym pour raison de santé qu'elle soit temporaire de plus de 2 mois ou définitive, il pourra être procédé à un remboursement de la cotisation au prorata temporis après déduction d'une somme forfaitaire couvrant les frais de dossier. Ce remboursement se fera sous réserve de la présentation d'un justificatif médical de plus de deux mois et sous la condition que la personne ait prévenu, par mail, le secrétariat de son incapacité à suivre les séances d'aquagym dès le début de son arrêt. Le remboursement s'effectuera à partir de la date d'établissement du certificat médical. Aucun certificat médical dont la date d'établissement et la date d'arrêt ne corresponde pas ne sera accepté. Aucun certificat médical antidaté ne sera accepté.

Secrétariat AMICALE LAÏQUE D'EYSINES – Centre René Pujol rue des Tulipes

33320 EYSINES –

Téléphone : 05 56 57 87 71 / Mail : amicale33320@gmail.com

Site Internet : ale33.fr / Facebook : ale Eysines